SAINT-JEOIRE EN-FAUCIGNY

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le 15/07/2025
ID : 074-217402411-20250703-DEL043_2025-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

DELIBERATION n° 043-2025

Séance du 03 Juillet 2025

Convention de partenariat avec les Trailers du Môle – organisation du Saint Jeoire Trail Festival 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois du mois de juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de SAINT-JEOIRE, sous la présidence de Monsieur Antoine VALENTIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 juin 2025

Nombre de conseillers : • En exercice : 23 • Présents : 16 • Représentés : 4 • Votants : 20 • Absents : 3

Quorum : 12

Secrétaire de séance : Monsieur Valentin DUCRETTET

Etaient présents avec voix délibératives :
Monsieur Antoine VALENTIN, Monsieur Patrick BOIMOND, Madame Carole PETIT, Madame Sonia GERVOIS, Monsieur Franck ACCARDO, Madame Marie-Liliane GRONDIN, Monsieur François AMOUDRUZ, Madame Edith BASTARD, Madame Elisabeth BEAUPOIL, Monsieur Didier BOUVET, Madame Isabelle DE SCHEPPER, Monsieur Valentin DUCRETTET, Monsieur Stéphane GOUTELLE, Monsieur Lucien MEYNET, Monsieur Yves PELISSON, Madame Giovanna PRANEUF,

REPRESENTES : Madame Marie-Pierre BOZON donnant pouvoir à Madame Marie Liliane GRONDIN, Monsieur Jacques BASTARD donnant pouvoir à Monsieur Patrick BOIMOND, Madame Nelly BOURREAU donnant pouvoir à Monsieur Antoine VALENTIN, Monsieur Frédéric GIRARD donnant pouvoir à Monsieur Didier BOUVET.

ABSENTS EXCUSES : Madame Pauline EMERIT, Madame Sandrine NICOUD, Monsieur David DESNOUS

En présence de Monsieur Yannis HOARAU, Responsable administratif

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le 15/07/2025
ID : 074-217402411-20250703-DEL043_2025-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2025

Délibération n° 043-2025

FINANCES :

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES TRAILERS DU MOLE – ORGANISATION DU SAINT JEOIRE TRAIL FESTIVAL 2025

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la convention à intervenir pour l'organisation du Saint-Jeoire Trail Festival prévu le 06 septembre 2025.

Cette manifestation sportive sera à nouveau organisée par l'association « Les Trailers du Môle » en partenariat avec la Mairie de Saint-Jeoire.

La présente convention a pour but de fixer les conditions, modalités et engagements des deux parties.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, s'est prononcé sur :

→ L'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat entre la Commune de Saint-Jeoire et l'association les Trailers du Môle pour l'organisation du trail des Brasses du 06 septembre 2025.

Monsieur Antoine VALENTIN quitte la salle et ne participe pas au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA DELIBERATION

Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

Le secrétaire de séance,

Valentin DUCRETTET

Le Maire,

MAIRIE de SAINT-JEOIRE Haute-Savoie

Antoine VALENTIN

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Saint-Jeoire, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
AU RESGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME